



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles
Conservation régionale des monuments historiques
Site de Poitiers

Autorisation de travaux sur un objet mobilier classé au titre des monuments historiques

Référence : AM 016058 26 00002

Charente - BOUTIERS-SAINT-TROJAN

Tombeau de l'église Saint-Trojan - Restauration du tombeau situé à droite du portail ouest

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,
Préfète de la Gironde,

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L 622-7, R.622-11 à R.622-17 ;

Vu l'arrêté en date du 31/01/1967 portant classement au titre des monuments historiques des deux tombeaux conservés dans l'église Saint-Trojan de BOUTIERS-SAINT-TROJAN (Charente) ;

Vu la demande déposée par Commune de Boutiers-Saint-Trojan représenté(e) par Monsieur le Maire MARQUET Eric demeurant 2 Place de l'Eglise
16100 BOUTIERS-SAINT-TROJAN, reçue le 24/06/2026 ;

Considérant la nécessité de garantir, au point de vue de l'histoire, de l'art, de la science ou de la technique, l'intérêt public ayant justifié le classement de l'objet mobilier au titre des monuments historiques,

Décide :

Article 1er - L'autorisation sollicitée par le demandeur susvisé, pour la restauration de Tombeau de l'église Saint-Trojan **est accordée**.

Article 2 - Le directeur régional des affaires culturelles de la région Nouvelle-Aquitaine par intérim est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au pétitionnaire.

Fait à Poitiers
Pour la Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine
et par délégation
Pour Le Directeur régional des affaires culturelles
par intérim et par subdélégation,

La conservatrice régionale adjointe